

Communiqué de presse

Le Loir-et-Cher innove pour le mieux vivre des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer

Maurice Leroy, président du conseil général de Loir-et-Cher, député, et Monique Gibotteau, vice-présidente du conseil général en charge des solidarités, remettent vingt bracelets de géolocalisation, appelés Columba, à l'association *Alzheimer 41*. Ces bracelets s'adressent, en effet, aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et permettent de les retrouver en cas de disparition. Pour le conseil général, l'objectif est clair : sécuriser la vie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et apporter une solution rassurante et efficace à leurs familles. Pour Maurice Leroy, « *il est primordial d'accompagner les familles dans la prise en charge de la maladie et d'aider le personnel soignant dans la surveillance des patients. Il y va de la sécurité des personnes et cela rassure leur entourage* ».

Pourquoi un bracelet de géolocalisation ?

La maladie d'Alzheimer progresse avec l'allongement de la durée de la vie. En France, plus de 850 000 personnes sont atteintes par cette maladie et 60 % d'entre-elles se perdent, par désorientation ou fugue. Face à ce constat, les familles ne disposent d'aucune solution satisfaisante. C'est pourquoi, en partenariat avec la société Orange, le conseil général de Loir-et-Cher souhaite développer l'utilisation de ce type de bracelet ; Pour Monique Gibotteau, « *cette action préventive est un pas de géant dans la protection des malades d'Alzheimer. D'un côté, ces bracelets assurent l'autonomie et la liberté des patients. De l'autre, ils permettent aux familles d'avoir un peu de répit face à la vigilance permanente dont elles devaient faire preuve auparavant ; grâce à cette action, le conseil général apporte une réponse de sécurité, de liberté et de mieux vivre aux personnes et à leur entourage* ».

Le bracelet Columba, comment ça fonctionne ?

Les personnes portent le bracelet à leur poignet. Ils sont rechargeables, fonctionnent avec le réseau téléphonique Orange et sont dotés d'un bouton d'alerte. Si le patient quitte la zone prédéfinie dans laquelle il vit, une alerte de sortie de périmètre est envoyée à Orange qui enclenche le processus de géolocalisation. La position géographique du bracelet est alors visualisée et les proches ou personnels soignants sont immédiatement prévenus pour aller à la recherche du malade.

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr